



## La Fabrique BnsA #2011

### Appel à projets

### Créativité et innovation numérique

### autour des patrimoines aquitains

<http://lafabrique.bnsa.aquitaine.fr>

#### Contexte de l'appel à projets

L'appel à projets **La Fabrique BnsA** s'inscrit dans le cadre de la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BnsA), démarche globale de valorisation des patrimoines aquitains conduite depuis 2000 par la Région Aquitaine en partenariat avec l'Etat (DRAC Aquitaine). Ce programme soutient la valorisation des richesses culturelles du territoire par l'exploitation des possibilités offertes par Internet et les technologies numériques. Les ressources constituées dans le cadre de ce programme sont agrégées et mises à disposition via une plate-forme web régionale, le Portail Aquitaine Patrimoines : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/>.

Ces données sont constituées par les adhérents au programme et leurs établissements culturels (archives, musées, bibliothèques, service régional de l'inventaire, pôles documentaires) et offre un riche panorama des fonds patrimoniaux disponibles en Aquitaine.

#### Objectifs de l'appel à projets

Le lancement de cet appel à projets est lié à la volonté de la Région Aquitaine :

- d'associer les professionnels aquitains afin de compléter et diversifier l'offre éditoriale BnsA avec de nouveaux contenus culturels en ligne à forte valeur ajoutée,
- de prendre en compte les nouvelles dimensions créatives et encourager leurs développements,
- de développer de nouvelles applications numériques et services innovants,
- d'étendre son aide à de nouveaux opérateurs et acteurs impliqués dans le numérique culturel et de susciter les synergies et la coopération sur le territoire.

#### Typologie des projets éligibles

L'appel à projets **La Fabrique BnsA** soutient la constitution de productions numériques à fort potentiel créatif et innovant.

Les contenus et / ou les technologies devront **valoriser le patrimoine aquitain dans sa dimension culturelle, ses savoir-faire spécifiques et ses territoires** (champs artistiques et créatifs, sociaux, économiques, scientifiques, humains, naturels, architecturaux, urbanistiques etc.).



Sont attendues des productions de type : site web, exposition virtuelle/hybride, jeu interactif (serious games, en réalité alternée, jeux sociaux), webdocumentaires, réalité virtuelle (immersive, augmentée, 3D), hyperlieu, livre augmenté, API \*, fonctionnalités réseau social, etc.

\* brique logicielle libre intégrable dans d'autres productions

Les productions seront conçues pour un accès sur support unique ou sur plusieurs supports (pluri média, cross media et transmédia) :

- web,
- mobile,
- borne interactive,
- tableau numérique,
- technologie QR etc.

Les productions retenues devront être mises à disposition de manière libre et gratuite.

## Les bénéficiaires

L'appel à projets **La Fabrique BnsA** s'adresse :

- aux entreprises (agences web, sociétés multimédias par exemple),
- aux collectivités et institutions publiques dont les partenaires adhérents au programme BnsA,
- aux associations loi 1901.

Les porteurs de projets doivent impérativement avoir leur siège en Aquitaine.

## Critère d'éligibilité

L'examen des propositions (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

Tout dossier incomplet ou parvenus hors délais ne sera pas instruit.

Les dossiers seront examinés par un jury d'experts composé de professionnels du patrimoine, de la culture, du numérique et des médias qui sélectionnera les dossiers retenus. Ce jury sera présidé par le conseiller régional délégué auprès du Président au Patrimoine et à la Banque numérique du savoir d'Aquitaine.

Le jury se réserve le droit d'accorder tout ou une partie de la demande financière, de fixer des conditions supplémentaires, ou de suspendre sa décision à l'obtention d'informations complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

## Critères de sélection privilégiés

Une attention particulière sera portée aux projets qui rempliront l'un ou plusieurs des critères ci-dessous :

- la qualité, pertinence et originalité de la démarche,
- l'ambition affichée en termes d'innovation et de créativité,
- la construction partenariale du projet et le portage pluridisciplinaire,
- le développement de briques libres intégrables dans d'autres interfaces et par d'autres opérateurs ainsi que l'emploi de technologies interopérables et ouvertes.



Sur proposition du Jury, l'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional d'Aquitaine qui en délibéreront en Commission Permanente.  
Les porteurs de projets seront informés par courrier, après délibération de la Commission Permanente, des suites réservées à leur demande.

## Règles de financement

Le budget global alloué par la Région Aquitaine à l'appel à projets **La Fabrique BnsA** est de 100.000 euros. Cette enveloppe sera répartie selon le nombre de projets retenus, les budgets et la qualité des dossiers présentés.

Le taux de participation de la Région ne pourra excéder 50% du budget global présenté.

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet (conception, développement, animation, etc.). Elle ne s'applique pas aux frais de fonctionnement quotidiens des opérateurs soumissionnaires ni aux achats de matériels ou d'équipements.

Les dépenses de personnel peuvent être valorisées comme apport du porteur de projet uniquement au prorata du temps passé sur le projet. Elles seront intégrées dans le budget du projet en faisant apparaître le nombre de jours affectés à la réalisation effective de l'opération. La base de calcul retenue doit être équivalente au SMIC. Pour les associations, les démarches effectuées à titre bénévole, hors participation des membres élus de l'association, pourront être intégrées.

*Voir aussi en annexe -> Modalités de versement*

## Modalités de partenariat

En répondant à l'appel à projets **La Fabrique BnsA**, l'opérateur retenu s'engage :

- à réaliser son projet sur une période d'une année après l'octroi de la subvention (cette durée est indiquée comme la période maximale de réalisation. La réalisation des projets peut s'étaler sur des délais plus courts, selon le planning préétabli par l'opérateur),
- à assurer la maintenance de sa production au minimum les trois années après sa finalisation,
- à afficher explicitement sur le produit final le soutien de la Région via le programme BnsA (selon les modalités qui lui seront transmises) et sur tous documents de communication que le porteur de projet sera susceptible de diffuser,
- à transmettre tous les éléments de présentation du projet qui seront diffusés sur les supports web et print de la Direction de la Culture et du Patrimoine et ceux de la Région Aquitaine,
- à participer à un événement présentant tous les projets retenus et récompensant les meilleures productions que la Région pourra être amenée à organiser.

Les conditions de partenariat permettront à la Région d'utiliser le produit réalisé à des fins de démonstration et communication (conférences, publications, colloques).



## Calendrier

Les dossiers sont téléchargeables disponibles à l'adresse suivante : <http://lafabrique.bnsa.aquitaine.fr>

### La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 2 décembre 2011

Les candidatures devront être remises

- par courrier à l'adresse suivante =  
Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Unité BnsA et Développements numériques  
A l'attention d'Elise Dudézet – Appel à projets La Fabrique BnsA  
14, rue François de Sourdis  
33077 Bordeaux Cedex

### ET

- par mail à l'adresse suivante = [bnsa@aquitaine.fr](mailto:bnsa@aquitaine.fr)

## Annexe

---

### Modalités de versement

La subvention est versée par **virement administratif en deux fois** :

- 70% sur présentation d'une attestation de démarrage effectif de l'action
- 30% à la finalisation du projet sur remise d'un compte-rendu final comprenant :
  - une présentation détaillée du projet finalisé,
  - un bilan de l'action (déroulement, moyens mis en œuvre, éventuelles difficultés rencontrées...),
  - les éventuels décalages constatés entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus, ainsi que les suites attendues du projet, le cas échéant,
  - le relevé de l'intégralité des dépenses, daté et signé par le responsable habilité. Ce relevé doit être présenté sous forme d'un tableau récapitulatif indiquant la nature et le montant des dépenses. Les rubriques doivent correspondre à celles présentées dans le budget prévisionnel (page 9 et 10 du dossier de candidature).

Ce compte-rendu peut être accompagné de tout document, photo ou autre support d'information jugé utile pour la bonne compréhension de l'action réalisée.

Une évaluation intermédiaire de l'avancement du projet pourra être organisée par les services de la Région Aquitaine ainsi qu'une présentation du projet finalisé pour les membres du Jury.

